

le flash



Bulletin d'informations municipales n° 129 > avril-mai 2024



ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE BERTRAND

1^{er} adjoint
Finances, Sports,
Vie quotidienne

LE PRINTEMPS, C'EST L'HEURE DES BUDGETS PRÉVISIONNELS EN MAIRIE ?

Effectivement, c'est le moment où le débat s'instaure en conseil municipal. C'est un point de passage de la gestion municipale, mais qui reste souvent peu lisible pour nos concitoyens.

Pour commencer, il n'y a pas un, mais cinq budgets à Die : le budget principal et les budgets annexes, pour les services de l'eau et de l'assainissement, du camping municipal, de la microcentrale et de la ZAC de Chanqueyras.

CÔTÉ RECETTES, Y A-T-IL DES ÉVOLUTIONS NOTOIRES AU BUDGET PRINCIPAL ?

Les principales recettes de la collectivité proviennent des dotations de l'État, qui sont relativement stables, et de la fiscalité. Dans ce domaine, nous n'avons pas de marges de manœuvre importantes, car les bases fiscales augmentent automatiquement selon le rythme de l'inflation. La municipalité a ainsi fait le choix de ne pas augmenter la part communale des taux.

ET CÔTÉ DÉPENSES ?

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont maîtrisées, entre gestion du personnel, entretiens à effectuer et consommation énergétique.

DU CÔTÉ DES INVESTISSEMENTS, LE PPI (PROGRAMMATION PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT), MIS EN PLACE JUSQU'EN 2028, VA-T-IL CHANGER LA DONNE ?

Gouverner, c'est prévoir. Ne pas prévoir, c'est courir à sa perte. Le PPI, c'est une programmation lisible et visible des investissements communaux, de long terme. Car un budget ne s'arrête pas à la fin d'une mandature. Oui, le PPI a changé la donne dans la mesure où les investissements sont programmés dans le temps, permettant une cohérence des projets, ce qui a cruellement manqué lors de la mandature précédente.



Inauguration des jeux de l'Aire de Meyrosse : première réalisation du Conseil Municipal des Enfants. Une belle réussite !

LE CHIFFRE
DU MOIS

33 000

LITRES DE FIOUL
ÉCONOMISÉS EN UN AN

QUEL NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN 2024 ?

Il est prévu d'investir 3,9 millions d'euros. Du petit chantier comme la pose d'une rambarde, aux projets majeurs : terrain de foot à 5, aménagement du snack de la piscine et de ses alentours ou encore rénovation du gymnase et création d'un parc sportif, entre autres. L'investissement améliore la valeur patrimoniale de la ville.

LE BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST TENDU...

La gestion en régie directe de ces services implique que leurs budgets respectifs s'équilibrent par leurs recettes et dépenses propres. En vue du transfert de compétences à l'intercommunalité d'ici à 2026, le travail avec la Communauté des communes du Diois va s'intensifier. L'eau devient un bien de plus en plus rare. Les citoyens de Die ont joué le jeu, la consommation d'eau potable a baissé. Pour continuer à produire une eau de qualité, et respecter les normes d'assainissement, il nous faut investir dans les deux réseaux. Il y aura donc une légère augmentation des tarifs. Vos efforts et nos actions permettront de pérenniser l'accès à une eau de qualité dans la durée.

AGENDA

Rendez-vous publics dans le cadre de la concertation pour la modification de la ZAC de Chanqueyras

- Jeudi 4 avril (18h30-20h30) : Réunion publique à la salle polyvalente
- Mardi 30 avril (16h-17h30) : Atelier public sur site à Chanqueyras
- Jeudi 30 mai (18h30-20h30) : Ateliers publics sur table en mairie

Autres rendez-vous

- Mardi 9 avril (19h) : Conseil Municipal
- Dimanche 28 avril (9h) : Cérémonie pour le souvenir des victimes de la déportation – Plaque des fusillés, avenue Aristide Briand puis square du Souvenir Français
- Sam 25 et dim 26 mai : Fête de la Nature
- Mercredi 8 mai : 9h > Commémoration du 8 mai 1945, 10h15 > Plaque des fusillés, 11h15 > cérémonie devant le monument aux morts
- Mardi 28 mai (19h) : Conseil Municipal
- Sam 1^{er} et dim 2 juin : RdV aux jardins

BUDGET 2024* FONCTIONNEMENT

* Budget principal

D'où vient l'argent ?

Avec une prévision de recettes de 6 706 000 €, les recettes sont globalement en légère baisse en 2024, car la Ville n'est plus éligible au filet de sécurité dont elle a bénéficié en 2023. L'évolution des autres recettes ne compense pas totalement cette baisse.

FISCALITÉ : 3 906 000 €

➔ Augmentation de la recette liée à l'augmentation des bases fiscales fixées par l'État (3,9%). Par conséquent le conseil municipal a fait le choix, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont stabilisés à 45,02% sur le foncier non bâti, 32,23% sur le foncier bâti et 22,04% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

DOTATIONS DE L'ÉTAT : 1 791 000 €

➔ Augmentation légère (0,8%), mais qui ne permet pas de couvrir l'inflation.

PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES : 909 000 €

➔ Recettes de la piscine et du camping municipal, vente de bois de la forêt de Vassieux, redevance d'occupation du domaine public, périscolaire, École de musique, concessions des cimetières et locations diverses.

PRODUITS EN RÉGIE : 100 000 €

➔ Valorisation des travaux réalisés par les services techniques (opération d'ordre, pour transférer en section d'investissement).

AUTOFINANCEMENT : 819 000 €

La Ville retrouve une capacité d'autofinancement (CAF) satisfaisante, après avoir été malmenée par plusieurs crises (COVID, crise énergétique...).

> Pour investir, la ville doit compter sur ses propres ressources. La capacité d'autofinancement, appelée aussi épargne brute, permet à la collectivité de couvrir le remboursement des emprunts et de financer les nouveaux investissements.



Où va l'argent ?

PRÉVISION DES DÉPENSES
POUR LE BON FONCTIONNEMENT
DES SERVICES PUBLICS : 5 887 000 €

➔ Malgré l'inflation, la Ville stabilise le montant de ses dépenses, grâce à ses efforts en matière d'économie d'énergie (voir article p.4). Ces crédits sont nécessaires au fonctionnement des services publics, tels que l'éducation, la culture et les loisirs, l'entretien des espaces publics, l'information, la solidarité, ainsi que la rémunération des agents municipaux.

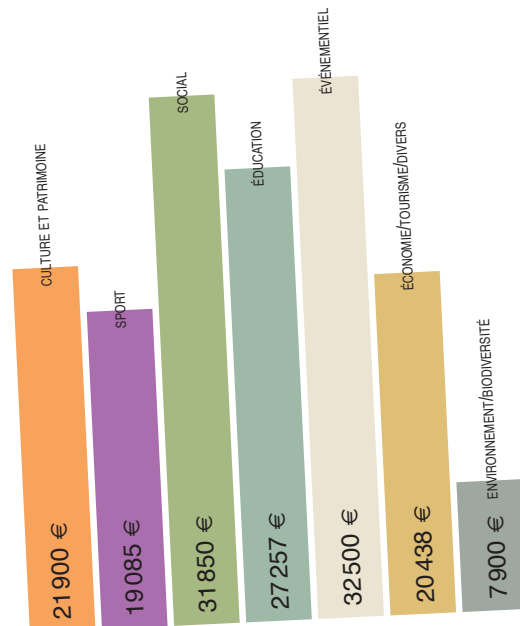
Le CCAS, budget autonome, bénéficie d'une subvention de fonctionnement de la Ville à hauteur de 150 000 € (augmentation de plus de 50% par rapport à 2022).



ZOOM

Hausse de l'enveloppe des subventions aux associations 160 930 € (+6%)

La collectivité soutient également l'action des associations d'intérêt locales par l'apport de subventions (160 930 €). À ajouter à cette somme, les Délégations de Services Publics (DSP) : le Théâtre Les Aires (75 000 €) et le Cinéma Le Pestel (19 500 €).

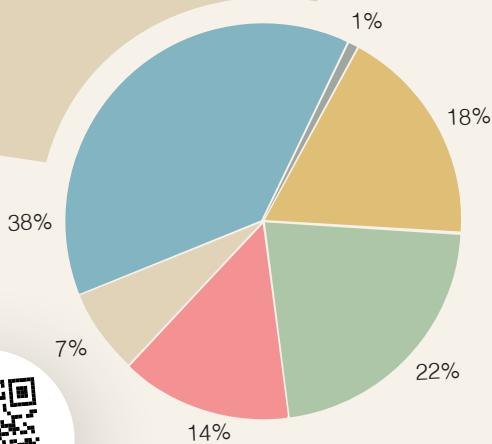


BUDGET 2024* INVESTISSEMENT

* Budget principal

D'où vient l'argent ?

Budget issu du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2023-2028. Document à consulter sur mairie-die.fr



RECETTES

- Épargne brute (autofinancement)
- Fonds de roulement
- Subventions d'équipement (dont restes à réaliser de 2023)
- Fonds de compensation de la TVA
- Emprunt
- Autres opérations financières (taxe d'aménagement...)

Où va l'argent ?

492 749,28 €



Agir pour l'environnement et la sobriété

Création d'un bassin de rétention à Chantemerle, végétalisation de la ville, optimisation du réseau d'éclairage public, participation à la sauvegarde du canal des Fondeaux.

313 254,06 €



Des services performants

Matériels informatiques, techniques, mobiliers, entretien du bâti administratif...

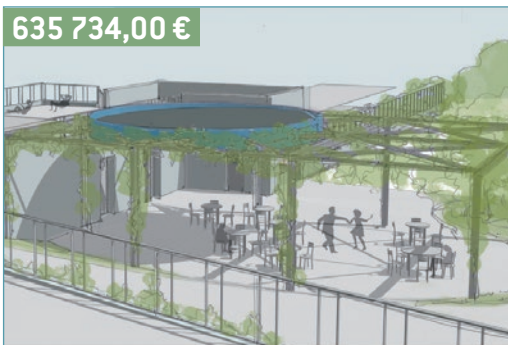
495 009,56 €



Développer les services aux habitants

Poursuite de la rénovation du gymnase (phase maîtrise d'œuvre), création d'un espace foot à 5, renouvellement des budgets participatifs, acquisition et rénovations pour l'éducation...

635 734,00 €



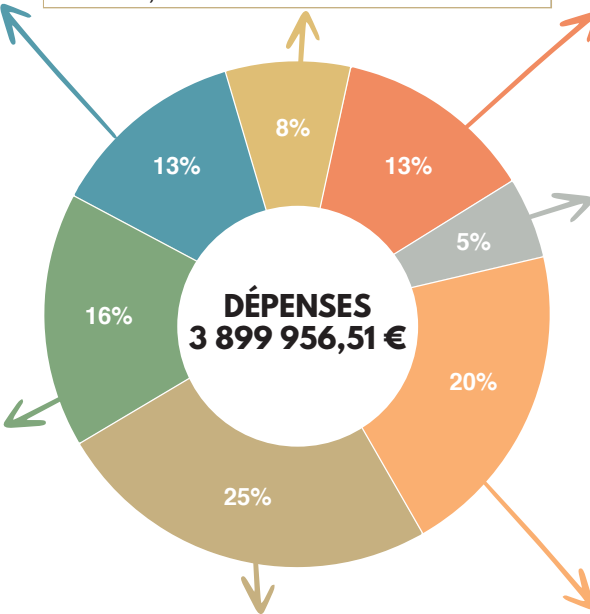
Une ville plus attractive

Début des travaux de réhabilitation de l'espace public autour du camping, poursuite de l'opération façades, développement de la signalétique de la ville...

+ AUTRES DÉPENSES RÉELLES

D'INVESTISSEMENT : PRÈS DE 650 000 €

- financement du budget annexe de la ZAC de Chanqueyras (cabinet d'étude et intérêt d'emprunt) : 111 000 €
- attribution de compensation à la CCD pour le réseau fibre : 66 000 €
- remboursement du capital de l'emprunt : 470 000 €



DÉPENSES
3 899 956,51 €

202 330,00 €



Être solidaire

Actions en faveur de l'accessibilité (opération Habitons mieux le centre-ville), poursuite du projet PASS'REL...

964 641,96 €



Soutenir les cultures

Rénovation de l'orgue de la cathédrale, déplacement des réserves du musée, réfection de la toiture du musée, remplacement des tentures murales du cinéma...

796 237,65 €



Mieux se déplacer

Mise en œuvre du Schéma des mobilités en faveur des déplacements en cœur de ville

LA VILLE DE DIE FAIT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE 33 000 LITRES DE FIOUL ÉCONOMISÉS EN UN AN !

La sobriété énergétique est à la fois bonne pour nos finances ET bonne pour la planète ! Les élus délégués et les agents des services techniques font "feu de tout bois" sur cette priorité. Ils ont par exemple approfondi l'étude de toutes les données accessibles sur les consommations des bâtiments de la commune (rapport du SDED, audit des gymnases, factures...). Ils ont ainsi décelé de gros potentiels d'économies qui n'avaient jamais été exploités, autant pour les combustibles fossiles que pour l'électricité.

Dans un premier temps, ce sont les températures de consigne de chauffage et la programmation des horloges liées à l'occupation des locaux qui ont été optimisées. Un simple exemple : la température de consigne des grandes salles des gymnases était de 20°C, alors que la température réglementaire est de 15°C en occupation. Les plages horaires étaient quant à elles beaucoup trop larges. Ces paramètres ont donc été modifiés dans les principaux bâtiments communaux. Le résultat a été spectaculaire,

avec 33 000 litres de fioul économisés sur l'année 2023 par rapport à 2022, soit 25% de la consommation totale.

Cette opération sera encore affinée, notamment pour les équipements de production d'eau chaude sanitaire, qui sont souvent surdimensionnés et sans régulation, que ce soit à partir de chaudières au fioul ou de chauffe-eau électriques. Par ailleurs, la décarbonation du chauffage va se poursuivre, avec notamment le passage au bois-



énergie pour les écoles. La rénovation thermique des bâtiments communaux est également engagée, en commençant par les gymnases. Toutes ces actions devront continuer et se développer sur les années à venir : l'enjeu est immense et nous devons respecter le Décret Tertiaire qui impose une diminution de 40% des consommations à l'horizon 2030 par rapport à 2019, 50% en 2040 et 60% en 2050. Notre route est droite, mais la pente est forte.



REQUALIFICATION LES ABORDS DE LA PISCINE ET DU CAMPING

Les travaux ont débuté en mars. Première étape, déplacement du transformateur par Enedis, pour laisser place à un nouveau poste de distribution moyenne tension de l'autre côté de la piscine. S'en est suivi le désamiantage de l'ancien snack. À présent, place aux vacanciers pour profiter de l'été ! Les travaux ne reprendront qu'après la période estivale pour éviter les désagréments, pour une période de sept mois.

RÉNOVATION DU GYMNASE ET CRÉATION D'UN PARC SPORTIF

La rénovation du gymnase poursuit son chemin : quatre groupements de maîtrise d'œuvre ont été sélectionnés pour proposer une offre. Le projet prévoit la rénovation du bâtiment (thermique, technique et fonctionnelle), l'aménagement d'un parc urbain incluant un skatepark et d'autres espaces (par exemple basket à trois, parcours santé, etc.) ainsi que l'intégration à terme d'une salle de blocs.

Les usagers participeront aux commissions techniques d'analyse des projets au regard du programme technique et fonctionnel de l'opération. Un choix sera réalisé par la Ville début mai, une fois abouties les négociations avec les équipes. S'en suivront plusieurs phases de concertation afin de finaliser, avec les divers acteurs concernés, des équipements au plus proche des besoins de chacun et chacune. Le démarrage des travaux est prévu courant 2025.



Budget participatif 2024
2^e édition

Votez pour votre projet préféré !
du 10 avril au 20 mai 2024
sur mairie-die.fr

1 appel à projets
2 études des projets
3 Les habitants votent
4 La ville réalise

2^e ÉDITION LE BUDGET PARTICIPATIF 2024

Pour 2024, le succès participatif est de nouveau au rendez-vous. 13 projets ont été déposés avant la date limite. Ils sont en train de passer au double tamis du respect des points du règlement et de la réalisation technique. Le mois d'avril verra l'étape fatidique du vote, la campagne électorale et l'affichage allant aider les électeurs à réaliser leurs choix. **À partir du 10 avril et jusqu'au 20 mai**, nous appelons le plus grand nombre d'habitants et d'habitantes à voter ! Rappelons que le vote peut s'effectuer sur la plateforme dédiée Purpoz ou directement à l'accueil en mairie. Le vote doit porter sur trois projets, auxquels l'électeur ou l'électrice donne respectivement 1, 2 ou 3 points. Ce type de vote original a démontré lors de la première édition, son efficacité, le projet le plus retenu ayant été celui arrivé premier.

UN DISPOSITIF DE LOGEMENTS PÉRENNES **LOUEZ SOLIDAIRE!**

Le pôle social municipal comprend un CCAS à destination des habitants de Die, et depuis 1999 un accueil de jour, pour une population de personnes précaires. Ces dispositifs sont majoritairement financés par l'État et le budget communal, dont la part augmente régulièrement depuis 5 ans. À travers son pôle social, l'action sociale de la commune a pris, depuis 2022, un tournant décisif dans la mise à l'abri de personnes en errance. L'hébergement d'urgence saisonnier financé par l'État, évolue, à sa demande, vers un dispositif de logements pérennes, permettant ainsi aux personnes accueillies de bénéficier d'un accompagnement dans l'accès et le maintien dans leur logement. Il s'agit du dispositif "Louez Solidaire" qui a remplacé partiellement l'accueil de nuit proposé sur Die. À l'heure actuelle, il y a deux places d'accueil d'urgence pour les femmes et trois logements, le tout géré par le CCAS.

Louez Solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif qui a pour vocation de sécuriser la location d'un bien immobilier en soutenant un projet d'insertion par le logement.



Concrètement, c'est le CCAS de Die :

- qui est le locataire et donc signe le bail
- qui paie le loyer et les charges de ce logement
- qui assume tous les risques à ses frais (impayés de loyer, dégradation)
- qui assure la gestion de la sous-location
- qui accompagne les personnes qui vont sous-louer ce bien

Louez Solidaire : pour quel type de logement ?

Nous recherchons des logements d'au moins 20 m². Nous avons besoin essentiellement de petits logements avec un loyer abordable.

L'intérêt pour les propriétaires ?

Aucun risque locatif (impayé, dégradation) et pour certains, des avantages fiscaux. De plus, les propriétaires participent à la solidarité sur le territoire en permettant à des personnes fragiles d'avoir une expérience de logement valorisante.

L'intérêt pour les ménages ?

L'objectif principal de notre accompagnement est de permettre aux personnes d'intégrer un nouveau logement ordinaire. L'accompagnement s'ajuste au plus près des besoins de la personne : aides aux démarches, santé, projet d'insertion. Nous rencontrons les personnes plusieurs fois par mois.

La durée pour le propriétaire ?

Il s'agit d'un engagement d'au moins 3 ans.

La durée pour la personne qui sous-loue ?

Il s'agit d'une convention de sous-location d'un an, renouvelable une seule fois.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Contactez le CCAS
06 09 95 44 49
louezsolidaire@mairie-die.fr

**Louez
solidaire
sans risque
et en toute
tranquillité**



TÉMOIGNAGE

Lionel Ballet, créateur de la marque Jaillance

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Lionel Ballet, j'ai 54 ans et j'ai habité Die de 1999 à 2011. D'origine marseillaise et cadre dans le marketing agroalimentaire, je suis venu mettre mes services au profit de la Cave coopérative de Die pour créer la marque Jaillance, restructurer les gammes de vin, aménager la scénographie du caveau, intégrer les nouvelles caves extérieures qui rejoignaient notre aventure. Une belle aventure vigneronne partagée, au succès international !



Aujourd'hui, je vis sur Valence, où je dirige une société et un restaurant impliqué dans l'agriculture locale et durable.

Qu'est-ce qui vous a amené à faire partie du dispositif "Louez Solidaire" ?

Lors de mes années à Die, j'ai rénové un immeuble ancien en centre-ville et ai créé plusieurs logements. Depuis plus de 10 ans, je les louais à des particuliers, sans intermédiaires.

Lorsque j'ai rencontré Yann Chevalier, j'ai tout de suite été enthousiasmé par le projet du CCAS. Nous savons que l'accès au logement reste compliqué pour toute une partie de la population. Aussi, les propriétaires sont toujours réticents lorsqu'ils reçoivent des dossiers sans revenus ou très faibles et sans caution. Si le propriétaire ne veut pas rajouter le coût d'une assurance loyers impayés, il prend un risque. C'est pourquoi la plupart ne choisissent que les dossiers solides.

La question de l'insertion dans mon entreprise, comme dans la société civile, est un sujet important pour moi. Et l'accès au logement est un élément indispensable et structurant pour la société. Dans ce sens, cette initiative "Louez Solidaire" me semble tout à fait opportune, car elle fait le lien entre le public et le privé, entre l'individuel et le collectif de proximité, par l'intermédiaire de la mairie.

Concrètement, cela implique quoi pour vous ?

Pour le propriétaire, rien ne change. Le montant du loyer reste le même que celui du marché. Il y a seulement l'appui et la caution de la mairie, pour une période de trois ans, ce qui va sécuriser le logement à la fois dans son règlement de loyer, comme dans la bonne qualité de l'entretien. La procédure est toute simple et immédiate.

Je ne peux qu'encourager d'autres propriétaires à faire le pas, afin que nous puissions bénéficier d'une grande mixité dans notre tissu social diois.



LE STATIONNEMENT UN POINT CENTRAL DU NOUVEAU PROJET DE DÉPLACEMENTS EN CŒUR DE VILLE

La bonne gestion de la mobilité invite à repenser les manières de stationner en ville. Dans le Schéma des Mobilités, la commune, consciente que le stationnement est un sujet central dans la vie quotidienne des habitants et visiteurs, a fait réaliser une étude spécifique. Ce diagnostic a établi que l'offre de stationnement est suffisante, mais que des dysfonctionnements en perturbent le bon fonctionnement. Aussi, dans le projet Déplacements en cœur de ville, une part importante est faite à l'amélioration du stationnement. Mesures et aménagements sont en cours sur la commune.

Dans certaines rues, le stationnement gênant rend la circulation étroite, voire dangereuse. Des aménagements ont permis de donner plus d'espace aux piétons, vélos et bus (rues Simon et Faure, chemin des Chanoinies). Pour autant, le nombre de places de stationnement automobile n'est pas en diminution. Nous en modifions (PMR, arrêt minute), nous en créons, et au final, le solde est positif.



- 6 créations de places PMR
- 4 transformations de places en arrêts 20 minutes.
- 3 créations de places de livraison
- 50 créations de places de stationnement proches du centre (parking Meyrosse)



Une offre de stationnement public gratuit suffisamment dimensionnée :

La commune offre 1073 places gratuites, dont 788 places non réglementées, et 285 places en zone bleue. Préférées par les usagers, ces zones bleues sont fortement occupées. Mais elles le sont en partie par des véhicules à la journée.

L'enquête de stationnement de septembre 2022 a observé, sur un jour de semaine : une zone bleue occupée à 92 %. Ce même jour, 120 véhicules se trouvaient en stationnement interdit.

Au même moment, 276 places étaient libres sur les parkings hors zone bleue. Ces parkings sont occupés à seulement 68 %. Ils restent donc des places sur ces parkings-là, plus périphériques en entrée de centre-ville comme le parking de Meyrosse.

Les habitants en recherche d'une place de longue durée sont invités à se garer sur les places hors zone bleue (Meyrosse, théâtre, médiathèque, gymnase, gare) et à laisser les places bleues aux usagers ayant besoin de se rapprocher du centre-ville pour leurs achats ou rendez-vous (médicaux, services, etc.). Ces places sont importantes également pour les personnes ayant des difficultés de mobilité.

La tranquillité et la sécurité autour des déplacements en ville sont l'affaire de toutes et tous.

Le stationnement illicite contraint tous les autres usagers (PMR, piétons, vélos, bus), ne le pratiquons pas. La zone bleue nous facilite la vie, respectons-là !

LA ZONE BLEUE DES EMPLACEMENTS RÉGLEMENTÉS

Le stationnement est limité à 1h30 tous les jours sauf dimanches et jours fériés. Les automobilistes doivent afficher un disque horodateur. Dans un souci d'augmenter l'offre en zone bleue, de nouveaux horaires seront mis en place avant l'été : de 9h à 19h. Les jours restent inchangés.

Le respect de la zone bleue permet d'en garantir l'usage au plus grand nombre et favoriser l'accès aux services (médecin, pharmacie...) et aux commerces du centre-ville. Les voitures "ventouses" qui utilisent ces places zone bleue à la journée en perturbent le fonctionnement et nuisent à l'activité commerciale du centre-ville. Relevé par l'enquête, sur un jour de semaine : 40% des disques en règle.

Ces usages abusifs démontrent la nécessité d'un contrôle accru du respect de la réglementation. L'enquête a également fait ressortir des manques de signalisation et des marquages au sol effacés ou ambigus qui n'incitent pas les usagers à respecter les emplacements réservés. Ces parkings zone bleue ont été longuement négligés par les municipalités précédentes. La commune va procéder rapidement à une mise aux normes.

LES VÉLOS EN VILLE QUEL CONSTAT ?

- 237 places dédiées au stationnement des vélos
- 36% de taux d'occupation observés sur un jour de semaine
- de nombreux stationnements interdits le long des rues du Viaduc/Camille-Buffardel (55 relevés un jour de semaine)

Que fait concrètement la Ville ?

- Installation d'arceaux à vélo sur espaces publics et dans des équipements publics : 350 places (déjà créées ou à venir) au cours du mandat.
- Sensibilisation des usagers pour bien partager l'espace public

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS

Les vélos doivent stationner aux emplacements dédiés, éviter de se garer à proximité d'une intersection, d'un passage piéton, sur les trottoirs, devant les vitrines des commerces, d'une entrée de garage ou de tout autre endroit où ils pourraient gêner la circulation. Ils ne doivent pas s'accrocher sur le mobilier urbain.



POLICE MUNICIPALE 1 AGENT DÉDIÉ AU STATIONNEMENT !

La Ville restructure le service de la police municipale et recrute à compter du 1^{er} mai, un

agent de surveillance de la voie publique (ASVP), pour répondre au besoin de régulation du stationnement, d'information et de contrôle (poste à temps plein.



PENSONS COLLECTIF !

COLLECTIF DIOIS AUTOPARTAGE FACILITER LE PARTAGE DES VÉHICULES ENTRE PARTICULIERS DANS LE DIOIS

L'autopartage entre particuliers, késako ?

L'autopartage est un nouveau moyen de mobilité solidaire et écologique en complémentarité des modes de déplacements déjà existants. Concrètement, il s'agit de mettre en lien des propriétaires de voitures ayant peu besoin de leurs véhicules avec des emprunteurs qui sont en recherche ponctuelle de véhicules. Le propriétaire met à disposition son véhicule au sein d'un réseau afin d'en faire bénéficier d'autres (tout cela avec un contrat d'autopartage et un partage des frais bien sûr).

Combien coûte ma voiture ?

Le budget annuel moyen de l'automobiliste était estimé à 3763 € en France en 2022. Ceci comprend tous les coûts, qui se répartissent selon le graphique ci-contre.

Dans le cadre de l'autopartage, propriétaire et emprunteur s'accordent sur le prix au kilomètre en prenant en compte le coût total du véhicule, carburant compris.

Le collectif Diois Autopartage propose aujourd'hui d'utiliser le tarif de 0,32 € le kilomètre, à ajuster éventuellement suivant la taille et la consommation du véhicule.

Quelques chiffres en France...

- En moyenne, chaque voiture passe 95 % de son temps en stationnement !
- Une voiture peut répondre aux besoins de 5 à 8 conducteurs.

... et dans le réseau Diois Autopartage

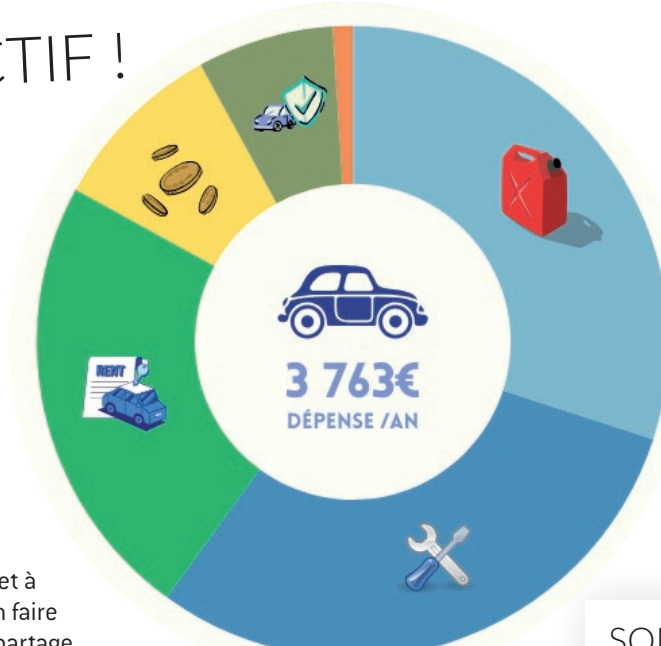
- Il y a actuellement 13 véhicules dans le réseau Diois Autopartage, dont 1 électrique.
- Depuis 18 mois que le collectif existe, 14 100 kilomètres ont été effectués en autopartage avec les voitures du réseau.
- La moyenne des emprunteurs par véhicule emprunté est de 4.
- Un véhicule a eu jusqu'à 13 emprunteurs différents.
- 0 incident, 0 accident !



Que propose Diois Autopartage ?

Ce collectif anime un réseau d'autopartage sur le territoire du Diois et met à disposition un ensemble de documents (contrat type, carnet de bord, etc.) permettant aux particuliers de faire de l'autopartage en toute facilité.

Pour en savoir plus ou pour rejoindre le réseau, contactez le collectif par mail : diois-autopartage@laposte.net

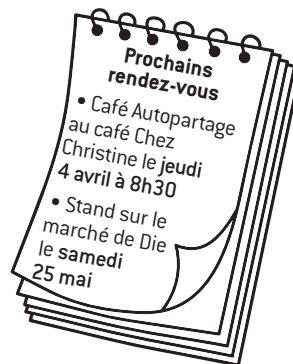


- 30% Carburant, électricité
- 30% Entretiens, réparations, accessoires
- 23% Décote ou location longue durée
- 9% Péages et stationnements
- 7% Assurances
- 1% Carte grise

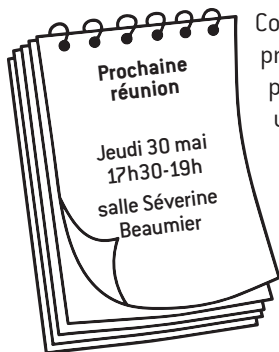
Source ADETEC

SOIRÉE DU 19 MARS QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Mardi 19 mars, jour de conseil municipal, une manifestation (non déclarée) s'est déroulée devant la mairie. Cinq adjoints et sept conseillers municipaux étaient présents sur le parvis, dans l'attente d'une délégation. Aucune ne s'est présentée. Bien que perturbée par le bruit des casseroles, la séance a démarré en présence du public, retransmise en direct sur le site de la Ville, avec un sujet d'importance, le budget. Une heure plus tard, une délégation de commerçants a demandé à intervenir pour échanger sur la situation du commerce en centre-ville. Cette demande a recueilli l'assentiment unanime des élus, pour un accueil des deux personnes pour cinq minutes à la fin de la partie budgétaire, lors d'une suspension de séance. Ce qui a été fait. Au moment de reprendre l'ordre du jour, une autre délégation a voulu aborder le sujet de l'implantation du futur hôpital et a tenté d'imposer sa présence par une intervention non autorisée (les débats du conseil municipal sont publics. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou de toute manifestation). Mme le Maire a proposé une intervention en fin de conseil pour permettre cet échange. Ce qui a été refusé par cette délégation, qui a quitté la salle, suivie par les six élus de l'opposition. Le conseil a constaté leurs départs, a repris les débats et votes. Il n'y a pas eu de huis clos, le calme étant revenu.



ET POUR DEMAIN, JE CHOISIS QUOI ? RÉSIDENCE SÉNIORS AUTONOMES : ON AVANCE !



Convaincues que ce projet est une nécessité pour Die et le territoire, une vingtaine de personnes étaient à nouveau réunies, pour la troisième fois, le jeudi 7 mars pour échanger autour d'un projet de "résidence

séniors autonome" à Die. Oui ! Il faut un lieu où des séniors autonomes puissent cohabiter ensemble, mais chacun chez soi ! Un lieu proche du centre-ville, pour continuer à aller faire ses courses, aller au cinéma, à la médiathèque, participer à la vie des associations. En attendant de trouver le terrain adéquat, la ville de Die continue d'œuvrer avec celles et ceux qui souhaitent rejoindre le groupe de travail pour faire remonter les besoins et affiner ce projet.

Pour tous renseignements : seniors@mairie-die.fr

Les élus de la majorité rappellent que plusieurs temps de concertation et d'échange ont été, sont, seront programmés, autour de sujets tels que : les places publiques, les commerces, l'habitat, le projet de modification de la ZAC de Chanqueyras... Les habitantes et habitants sont vivement invités à y participer.

Il est temps pour chacun et chacune de s'emparer de ces projets et de contribuer à leur définition, en réponse aux besoins communs et afin d'inscrire notre ville dans une trajectoire positive. Cela passe par le respect des uns et des autres, en particulier d'une assemblée d'élus légitimes, par l'écoute mutuelle, la lutte contre les idées reçues et les fausses nouvelles.



PATRIMOINE L'HORLOGE DE DIE À L'ARRÊT ?

Vous avez sans doute remarqué l'absence de sonnerie des cloches de la cathédrale ou peut-être l'arrêt des aiguilles de ses cadrans. Le superbe mécanisme d'horlogerie en fonte, bronze, cuivre et fer qui les commande est arrivé en bout de course. La réparation n'est plus possible, car il y a longtemps que s'est arrêtée la fabrication des pièces de rechange. Une restauration de cette vieille dame de 125 ans ? Ceci n'est pas envisageable, si l'objectif est de fournir une heure correcte plutôt qu'une excuse commode au fameux quart d'heure diois, sans compter le déclenchement intempestif ou inattendu de la cloche. L'horloge étant classée, dès qu'un accord des Monuments historiques aura été obtenu, le vieux mécanisme sera conservé, mais remplacé par une horloge neuve. Vous pourrez alors lui rendre visite lors des Journées européennes du Patrimoine.

DU CÔTÉ DE LA BIODIVERSITÉ

UNE PLANTE UTILE LE LIERRE

Sans doute, connaissez-vous cette liane qui utilise les troncs des arbres ou les murs pour grimper à la recherche de la lumière. Elle est souvent accusée de nuire à ses supports, ce qui est en réalité rarement le cas quand l'arbre est en bonne santé ou que le mur est en bon état.

Ses feuilles luisantes, cireuses, restent vertes toute l'année. Elles peuvent prendre différentes formes plus ou moins découpées ou allongées.



VOUS
SOUHAITEZ
SUIVRE
LA VIE MUNICIPALE ?

Rejoignez-nous sur Facebook et Instagram et abonnez-vous à la lettre d'info que vous recevrez un mardi sur deux !
(inscription sur mairie-die.fr)

Tribune libre de l'opposition

À défaut de construire, communiquons !

Telle pourrait être la devise de la majorité municipale en place depuis 2020.

De quoi s'agit-il ? Un plan pluriannuel d'investissements « pour construire demain » !

Mais pourquoi donc remettre à demain ce qui aurait pu être entrepris depuis quatre ans ?

Sur la forme du document

Clair, coloré, presque printanier, bel exercice de prospective théorique qui a pour seul objectif de flasher sur la prochaine édition.

Sur le fond du document :

- Couvre la période 2023 à 2028.
- Rétroactif puisque comprend 2023.
- Mais aussi une période hors mandat 2027/28 puisque le mandat actuel se termine en 2026.

Sur le montant

12,2 millions €, montant impressionnant (pleine page) mais parfaitement illusoire sachant qu'il présuppose une réalisation annuelle de 2 millions €, sachant d'ores et déjà que la réalisation 2023 ne sera que de 1,3 million € ! De plus il faudrait réaliser 100% de vos prévisions 2024 et 2025 pour 3,9 et 3,6 millions € selon la programmation annoncée.

À qui va-t-on le faire croire ?

Ce plan pluriannuel d'investissement est donc un bel exercice de communication arrivant opportunément en fin de mandature pour donner l'illusion qu'enfin des investissements conséquents vont avoir lieu !

Concernant le budget principal 2024, nous nous sommes abstenus, car il ne correspondait absolument pas au programme que nous avons envisagé pour les Dioises et Diois. (avenue du Texas, Maison des associations, logements à Chanqueyras, Hôpital à Chamargès...).

Avec Vous Die Demain

Tribune libre de la majorité

Préparer l'avenir

Si les réseaux sociaux sont parfois des zones où le clic irréfléchi permet à certains d'affirmer à peu près tout et n'importe quoi, ces espaces numériques peuvent également devenir un espace de "fake news" permanent. Nombreux sont ceux qui y nient le dérèglement climatique et ses conséquences. Il faut pourtant ouvrir les yeux sur ce qui nous attend, sans peur exagérée, mais sans en contester l'existence.

Les élus majoritaires de la Ville de Die, dont le programme prend en compte ces adaptations, **mettent en œuvre les changements nécessaires** au maintien d'une qualité de vie soutenable, que ce soit :

- Sur le **patrimoine communal**, avec la mise en place d'économies d'énergie, en investissant pour isoler nos bâtiments, ou en mettant en place l'extinction nocturne ; ou sur le logement privé, en initiant une Opération "Habitions mieux le centre-ville", qui connaît le plus fort taux de démarrage en Drôme.
- Pour les **déplacements**, en sécurisant les mobilités des piétons et cyclistes, en favorisant les déplacements solidaires ou partagés.
- Sur l'**urbanisme**, en optimisant l'occupation de la ville, en utilisant les espaces à construire libres au sein de la commune, plutôt qu'en installant des constructions en zone agricole ou des parkings en zone naturelle.
- Pour notre **environnement naturel**, en améliorant la qualité de l'eau, en protégeant la biodiversité, en végétalisant pour rafraîchir les espaces urbains.

Afin de faire face aux changements qui s'annoncent, les Dioises et Diois doivent être unis, solidaires, pour avancer vers un avenir durable et vivable : Ensemble !

L'équipe de la majorité municipale



Le lierre a un rôle écologique important, car il fonctionne à l'envers de la plupart des autres plantes, avec une floraison automnale et une mise à fruit hivernale. C'est pourquoi il fournit des ressources alimentaires à de multiples espèces animales en périodes de disette : des fleurs à l'automne pour les insectes, des baies en fin d'hiver pour les oiseaux (grives, merles, fauvettes à tête noire).

En outre, le lierre sert de refuge en hiver pour des animaux comme le papillon citron, les araignées, les coccinelles, etc., et de lieu de nidification à nombreux oiseaux au printemps.